

Le 6 avril 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 6 avril 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-056

### **RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 6 avril à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Sébastien Thibault. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Luc Paris.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique ».

Rés. 2020-057

### **ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-058

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-059

### **CONFIRMATION D'EMPLOI – REMPLACEMENT AGENTE DE PROMOTION ET DE VALORISATION**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu de confirmer l'engagement de Madame Bianka Viel en tant qu'agente de promotion et de valorisation pour le remplacement du congé de maternité de l'agente actuelle; le contrat débutera officieusement le mardi 14 avril prochain et prendra fin le vendredi 19 février

2021. La date de début d'emploi pourrait changer dans les prochains jours dû à la situation du COVID-19.

Rés. 2020-060

**DISPOSITION DE BIENS – CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE MASEY FERGUSON 1990**

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une offre pour la chargeuse-rétrocaveuse Masey Ferguson 1990 était établie au jeudi 2 avril 2020 jusqu'à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le Québec vit présentement une crise face à la maladie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû fermer l'accès au bureau municipal par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne pouvaient déposer une offre pour la disposition de bien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu :

QUE la date limite de réception des offres soit repoussée au jeudi 28 mai 2020 jusqu'à 14 h,

QUE les soumissions reçues jusqu'à présent ne soient pas ouvertes et soit conservée et acceptée pour la prochaine échéance.

Rés. 2020-061

**MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Résolution #2019-219 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Ville de Saint-Pamphile est fixé à 10% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la Ville de Saint-Pamphile à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Ville de Saint-Pamphile désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020;

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due pour l'année 2020 à la Ville de Saint-Pamphile et qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi à 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020

QUE ce taux d'intérêts ne s'applique pas aux sommes dues au 31 décembre 2019.

Rés. 2020-062

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle soit déposé. Aucune plainte ni aucune sanction n'a été reçue sur l'application dudit règlement. Ce rapport est disponible pour consultation sur le site internet.

Rés. 2020-063

**INTERDICTION D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL POUR LES CITOYENS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité interdise l'accès au bureau municipal pour les citoyens pendant la crise du COVID-19, soit depuis le 23 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Rés. 2020-064

**DÉSIGNATION EMPLOYÉ MUNICIPAL – LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le responsable de l'urbanisme soit désigné afin de faire appliquer le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et que cette même personne agisse à titre d'inspecteur pour la municipalité de Saint-Pamphile.

Rés. 2020-065

**ORGANIGRAMME SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le nouvel organigramme du service incendie de Saint-Pamphile soit par la présente accepté.

**Directeur :** Alain Leclerc

**Directeur-adjoint :** Régis Thériault

**Capitaine :** Serge Bois

**Équipe #1**

**Lieutenant**

Sylvain Anctil

**Pompiers**

Audrey Pelletier

Mario Lapointe

Jean-Guy Morneau

Dave Tardif

Marc Pelletier

Mario Bélanger

**Équipe #2**

**Lieutenant**

Bertrand Dupont

**Pompiers**

Sylvain Leclerc

Mario Fortin

Michel Gagnon

Steve Joncas

Martin Blanchet

Benjamin Morin

**Équipe #3**

**Lieutenant**

Régis Leclerc

**Pompiers**

Jean-François Bélanger

Éric Chouinard

Nelson Pelletier

Gaétan Caron

Jérôme Labrecque

Rés. 2020-066

**DÉPENSES ADMISSIBLES VOIRIES**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 157 082.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'un rapport fait état des dépenses assimilables aux routes locales 1 et 2 pour l'année 2018 de 354 086.25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le montant ci-haut énoncé soit celui applicable pour l'année 2019 à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 de notre territoire.

Rés. 2020-067

**AUTORISATION DÉPANNAGE INSTALLATIONS ÉGOUTS ST-ADALBERT**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que :

- La municipalité de Saint-Pamphile accepte de libérer un employé afin de dépanner la municipalité de Saint-Adalbert avec ses installations d'égout en cas d'urgence;

- En cas de dépannage, la municipalité de Saint-Pamphile facturera le temps de l'intervention au taux horaire de l'employé s'étant déplacé au moment du dépannage;
- En cas de dépannage, la municipalité de Saint-Pamphile facturera le kilométrage parcouru au taux / kilomètre en vigueur au moment de l'intervention;
- La municipalité de Saint-Pamphile demande à la municipalité de Saint-Adalbert d'adopter une résolution pour que cette entente soit réciproque, soit qu'un employé de leur municipalité soit autorisé à dépanner notre municipalité avec les installations d'égout en cas d'urgence.

Rés. 2020-068

**PROJET DE RÈGLEMENT #01-20 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS L'ISLET-SUD**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile accepte le projet de règlement #01-20 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets L'Islet-Sud en spécifiant que le terme de remboursement de la municipalité sur la quote-part annuelle devra être le même que le règlement d'emprunt, soit 15 ans par le présent projet de règlement.

Le conseiller Luc Paris se retire de cette décision.

Le conseiller Simon Pelletier se retire de cette décision.

Rés. 2020-069

**PARTICIPATION – DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DÉFI VÉLO PIERRE DAIGLE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité accepte de participer financièrement au développement stratégique du Défi Vélo Pierre Daigle proposé par Agence Salto à raison de 50% de la facture, conjointement avec la Fondation des Services de Santé de la MRC de L'Islet, jusqu'à un maximum de 1 330\$ avant taxes.

Rés. 2020-070

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2020 au montant de 241 401.41\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-071

**DEMANDE DE COMMANDITE – FESTIVAL DU BÛCHEUX**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu qu'une contribution de 3 000,00\$ soit versée à l'organisation du Festival du Bûcheux pour la tenue de la 40<sup>ième</sup> édition.

Rés. 2020-072

**DEMANDE DE COMMANDITE – ALBUM FINISSANT ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault que l'on verse une contribution de 200\$ pour l'album des finissants de l'école secondaire La Rencontre.

Rés. 2020-073

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 22 h.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale